

BÉNÉFICIEZ
D'UNE AIDE
DE 50€*
POUR
FAIRE
RÉPARER
VOTRE
VÉLO



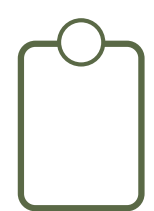
*sous conditions

AIDE À LA RÉPARATION ET À L'ENTRETIEN DES VÉLOS

JUSQU'À 50 € PAR VÉLO

Pour toute intervention réalisée auprès d'un vélociste agréé :

- réparations
- remplacement de pièces
- marquage du vélo



DÉMARCHES :

- Dépôt du dossier dans les 2 mois suivant la réparation
- Sur présentation des justificatifs



CONDITIONS :

- Habiter dans l'une des 45 communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- Être majeur
- Revenu fiscal de référence ≤ 15 400 € par part
- 1 aide par an et par personne



FORMULAIRES ET INFOS :



www.saumurvaldeloire.fr/se-deplacer-a-velo

Service Mobilités



02 41 40 45 56



mobilites@saumurvaldeloire.fr

